

PRUNAY

PRUNAY
ZI MONT DE SILLERY 51360 PRUN,
03.26.08.76.25

Bon No: 008808110		1ere Gachée: 12:31 (1) Quantité: 5.00 m3		Date: 09/02/2026 référence commande(2): 0326020025		reap090226101534		Zone: TRANSPORT TOI	
client: 412060 chantier: 206607		TC CONSTRUCTION Auberive		8 RUE DE REIMS 51600 8 rue du petit coté 06.12.22.06.10 51600 Aubérive		M90 M90		8x4 ROUXEL HAZ HAZART	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 13:00 00:00	
code Béton NJB253A260		désignation(6)(8) BPS		certification		classe d'exposition(3) XC2		Classe Chlorure CL 0,40	
consistance(7) S3		Dmax Dm20		ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		Additions(type) 0		dosage(C+Ka)(5) 0	
Résistance caractéristique(4) C25/30		appellation commerciale C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 260							
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE REP				PRE 5480/4700				NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:									
signature:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1